

MUSIQUES
ACTUELLES
JEUNE
PUBLIC

APPEL À PROJETS

"Musiques Actuelles Jeune Public"

Soutien à la création de concert/spectacles
Musiques Actuelles en direction du Jeune Public

✳ Candidatures à envoyer avant le 28/02/2025 à 23h59 ✳

En partenariat avec l'Astrolabe (45), le Temps Machine (37), la ville de Luynes (37), la ville d'Avoine (37), le Petit faucheur (37), la ville de Tours (37), La Générale des Mômes (37), le Chato'do (41), Figure Libre (41), le Carroi (18) les Bains Douches (18) avec le soutien du Réseau Jeune Public au Centre et de la FRACA-MA

L'APPEL À PROJETS

Le collectif MAJP – Musiques Actuelles Jeune Public - est un collectif de structures de diffusion en Région Centre-Val de Loire souhaitant accompagner la création musicale Jeune Public en Région. Il peut s'agir de structures ayant la gestion d'un lieu de spectacle et/ou menant des actions de territoire en Région. Ces structures ont en commun l'envie d'accompagner la création musicale Jeune Public par tous les moyens qui leur sont possibles.

Ces acteurs se réunissent donc dans le but de soutenir un projet artistique régional. Chaque partenaire s'investira à sa manière dans l'accompagnement de ce projet en proposant des apports techniques, logistiques et/ou numériques.

Définition des actions possibles au sein de M.A.J.P :

- Mettre à disposition des espaces de travail pour des temps de résidence de création
- Proposer un accompagnement (technique, jeu, écriture, mise en scène...)
- Participer, dans la mesure du possible à la rémunération des artistes et technicien.ne.s pendant les résidences par la co-production ou par le salariat direct
- Assurer le bon accueil des équipes par la prise en charge des frais dans la mesure du possible (*trajets, restauration, hébergement*)
- Porter la création en communiquant sur le projet
- Se positionner sur des engagements pour encourager la diffusion de la création
- Construire un parcours professionnalisé

Ces différentes propositions sont adaptées aux structures et au projet artistique accompagné.

QUEL TYPE DE PROJET ?

Le projet artistique s'adresse dans son essence vers le **Jeune Public** (0/12 ans) – (contenu durée, accompagnement, etc.) – porté par un **groupe ou un.e artiste musical.e régional.e** dans **une démarche professionnelle**. Le projet doit être à **dominante musicale** et la **musique jouée en live**. D'autres esthétiques (théâtre, danse, marionnettes, etc.) peuvent y être associées.

En termes de Musiques Actuelles, nous suivons la définition du Ministère de la Culture : jazz, chanson, musiques traditionnelles, rock, pop, musiques électroniques et hip hop.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Toute équipe artistique dont le porteur de projet réside en Région Centre-Val de Loire qui s'empare en toute liberté de l'objet sonore ou musical, et qui serait porteuse d'un projet scénique en cours de conception ou en réflexion ou simplement une équipe artistique ou artiste souhaitant développer un axe jeune public dans leur/sa pratique musicale.

Le genre musical, comme susmentionné sera porté sur la musique actuelle mais celle-ci pourra être mariée à une autre discipline (théâtre, danse, marionnette, cirque, etc.). En revanche, la musique ou les sons doivent être au cœur du processus de création, et non un élément illustratif ou un motif d'ambiance.

COMMENT CANDIDATER ?

Les équipes artistiques doivent remplir le formulaire <https://forms.gle/n8jKpjPVUmxrjQ2h9> faire parvenir, avant le 28/02/25 à 23h59, un dossier de candidature par mail à l'adresse collectifmajp@gmail.com contenant :

- Fiche de renseignements ci-dessous
- Une note d'intention ou dossier artistique du projet incluant votre vision de la création jeune public
- Une présentation du ou des artistes et de leur parcours
- Eventuels extraits musicaux de votre univers sonore ou liens vidéo

CALENDRIER

- Dépôt du dossier de candidature : sur l'adresse collectifmajp@gmail.com avant le 28/02/25 à 23h59
- Présélection des équipes : les candidatures seront examinées par le collectif MAJP qui présélectionnera 4 candidatures maximum.
- Sélection définitive du ou des candidats et mise en place du projet d'accompagnement – Fin du premier trimestre 2025
- Les résidences seront planifiées sur la Saison 2025/2026